

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RENAY

Mairie – 2, rue de la Mairie – 41100 RENAY
☎ 02.54.23.47.93

DELIBERATION N° 2023-05

SEANCE DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à quatorze heures trente, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy DESHAYES, Président.

- Date de convocation : 1^{er} mars 2023

PRESENTS : Guy DESHAYES, Patricia LEMONNIER, Danielle COHERGNE, Anne-Marie BESNARD, Patricia PASQUERAULT, Michel TRETON, Anne-Marie ADAM, Monique FARRANT, Charlène TURELIER, Claudine DE LAS HERAS, Madeleine PHILIPPON

ABSENTS :

Quorum : 6

Secrétaire : Patricia LEMONNIER

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Les membres du conseil d'administration votent le budget du C.C.A.S. qui s'équilibre à 3 403,78 € en dépenses et en recettes en fonctionnement.

Nombre de membres	:	11
Membres présents	:	11
Nombre de suffrages	:	11
Votes pour	:	11
Votes contre	:	0
Abstention	:	0

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°2022-5 du Conseil d'administration en date du 19 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Ville,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

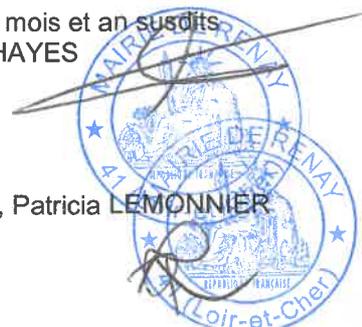
ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2023.

DECIDE de ne pas avoir recours à la fongibilité des crédits.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission à la Préfecture de Blois
le 13 MARS 2023
et de sa publication le 15 MARS 2023
Le Président,



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Président, Guy DESHAYES



Le secrétaire de séance, Patricia LEMONNIER